

Mon code de vie à l'école

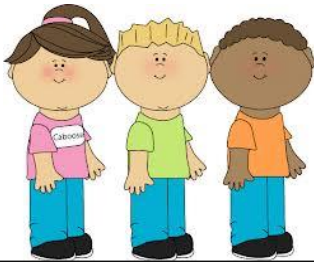
RÈGLES DE VIE

Les règles de vie de l'école sont basées sur le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Elles sont à lire **attentivement** avec votre enfant.



J'écoute quand un ami parle.



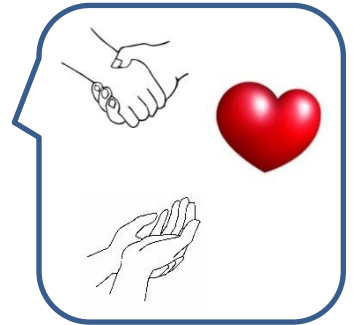
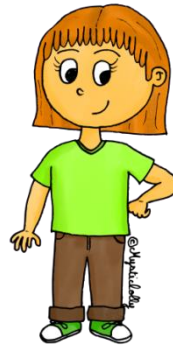
Dans le corridor, je circule à droite, un derrière l'autre, calmement et je parle à voix basse.



Je suis doux et je prends soin des amis qui m'entourent.



Je lève la main quand je veux parler en groupe et je choisis le bon moment pour parler aux autres.



Je parle poliment et gentiment aux autres.



Je me lave les mains.



Je prends soin des locaux et du matériel que j'utilise.



Je range le matériel que j'utilise.



Je ne lance pas d'objets ni de balles de neige.



RECYT pré-scolaire

Je n'apporte pas de jouets de la maison.

Chauffeur



Directrice,
secrétaire



Enseignante,
éducatrice,
surveillante



Je fais ce que les adultes me disent.

RÈGLES DE VIE ET CONSÉQUENCES

Les règles de vie de l'école s'appliquent en tout temps à l'heure du dîner. La conduite des enfants doit témoigner du respect envers les autres enfants, les surveillantes de dîner et l'environnement.

Dans les cas d'écart de conduite, un avis disciplinaire est envoyé aux parents. Après 5 avis nous envisagerons la possibilité d'une suspension du service pour 3 jours.



CONSÉQUENCES

Si je ne respecte pas ces règles, on me demandera, soit de :

- Réfléchir isolé du groupe;
- M'expliquer, trouver une solution;
- Discuter avec l'ami;
- Nettoyer, réparer, remplacer ou payer ce que j'ai brisé;
- M'excuser;
- Ou je perdrai peut-être un privilège.

J'ai lu les règles avec mon enfant et je m'engage à soutenir le personnel de l'école dans leur démarche auprès de mon enfant.

Signature d'un parent

Date

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour la sécurité de votre enfant, UNE SEULE ADRESSE (sa résidence ou celle de la gardienne) est acceptée pour l'aller et le retour. Nous demandons votre collaboration pour nous aider à inculquer à votre enfant les règles de sécurité suivantes :

Par mesure de sécurité :

- Je marche pour me rendre à l'arrêt ;
- J'attends calmement sur le bord de la rue ou du trottoir ;
- Je ne lance rien sur les véhicules ;
- Je regarde attentivement avant de traverser et surtout, je m'assure que les feux clignotants sont en fonction sur l'autobus ;
- J'évite d'apporter des objets dans mes mains.

Quand l'autobus arrive :

- Je me place en file indienne ;
- Je ne joue pas autour de l'autobus.

Dans l'autobus :

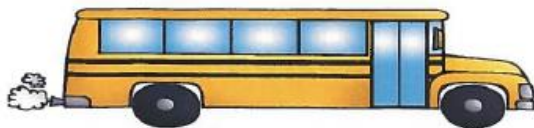
- Je reste assis à ma place ;
- Je parle à voix basse ;
- J'écoute les consignes ;
- Je ne bouscule pas les amis ;
- Je ne sors pas ma tête ou une partie de mon corps par la fenêtre ;
- Je respecte le chauffeur et les autres enfants.



Au retour :

- Je me dirige immédiatement vers ma maison ou celle de ma gardienne. Par mesure de sécurité, nous demandons qu'une personne mandatée par le parent attende l'enfant à l'arrêt.

Les règles en transport scolaire



Je dois :

Demeurer assis



Demeurer calme



Je peux...

Discuter avec un ami



Regarder par la fenêtre



Il est interdit de...

Lancer des choses



Se promener



Se mettre sur les genoux



Crier ou dire des mauvais mots



Manger ou boire



TRANSPORT SCOLAIRE

CONSÉQUENCES



Le transport scolaire est un privilège et non un droit

Lorsqu'un élève ne respecte pas les règles ou représente une menace pour sa sécurité ou celle des autres, le transporteur fait parvenir à l'école un rapport disciplinaire.

Au 1^{er} avis :

L'enfant est rencontré par la direction et les parents sont avisés par courriel.

Au 2^e avis :

L'enfant est rencontré à nouveau par la direction. Nous communiquons par courriel ou par téléphone avec les parents pour discuter de la situation et nous leur faisons parvenir un 2^e avis.

Au 3^e avis :

Nous renouvelons les démarches précédentes et envisageons la possibilité d'une suspension du service du transport pour 3 jours si la situation ne s'améliore pas.

Signature d'un parent

Date